



VILLE DE DIEKIRCH

AIDE-MÉMOIRE CONDITIONS DÉTAILLÉES POUR LE POSTE « RESPONSABLE FÊTES ET MANIFESTATIONS DE LA VILLE DE DIEKIRCH »

L'Administration communale de la Ville de Diekirch recherche un responsable (m/f) à tâche complète (100%) en vue d'un engagement futur pour les besoins du département « fêtes et manifestations de la Ville de Diekirch ».

Missions principales :

- Organisation et assistance pour toutes les fêtes et manifestations organisées ou coorganisées par la Ville de Diekirch
- Développer et mettre en œuvre des idées concernant la promotion culturelle, touristique et commerciale de la Ville de Diekirch
- Développer et mettre en œuvre des idées qui peuvent rendre les relations entre la commune et les citoyens et les associations locales plus faciles
- Relations avec les villes jumelées
- Gestion du patrimoine communal

Cette énumération des missions n'est pas exhaustive et elle pourra être sujette à modifications suivant les besoins du service.

Profil souhaité :

- Formation dans le domaine de l'événementiel ou de la communication et du marketing
- Esprit d'équipe, flexibilité et résistance au stress
- Talent d'organisateur, travail structuré, polyvalence, dynamisme et sens des responsabilités
- Disponibilité de travailler selon un horaire flexible ainsi que les week-ends, jours fériés et soirées
- Compétences sociales et bonnes capacités de communication
- Excellente connaissance des langues suivantes : luxembourgeois, allemand, français (l'anglais constitue un atout)
- Bonnes capacités rédactionnelles
- Être en possession d'un permis de conduire catégorie B
- Une expérience professionnelle dans le domaine recherché sera considérée comme un atout

Pièces à joindre à la candidature :

- Lettre de motivation
- Un curriculum vitae détaillé avec photo récente
- Une copie des diplômes et certificats d'études
- Le cas échéant un certificat d'inscription du diplôme dans le registre des titres de formation, section l'enseignement supérieur conformément à l'article 69 de la loi modifiée du 28 octobre 2016 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles
- Un extrait récent de l'acte de naissance (moins de deux mois)
- Un extrait récent du casier judiciaire No 3 (moins de deux mois)

De plus amples renseignements peuvent être demandés auprès de Monsieur René Liltz, secrétaire communal (Tél. : 80 87 80 200).

Les demandes incomplètes ne peuvent pas être prises en considération.